

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
**PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

## DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois et le huit du mois de février à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> du mois de février 2023, s'est réuni à la salle des fêtes des Mées, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2023  
Séance du 8 février 2023

N° 23

**Objet : Fonctionnement 2023 de  
l'Espace France Services du Val  
de Durance : demande de  
subventions auprès de l'État et  
du Conseil départemental**

**Est nommé secrétaire de séance : René VILLARD**

### Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 17), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GRANET-BRUNELLO Patricia, HONNORAT Michèle, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

### Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
AUDRAN Michel a donné pouvoir à INNOCENTI Valérie  
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetitia  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à MATHIS Marguerite

### Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
BOGHOSSIAN Alex a donné pouvoir à ACCIAI Bruno  
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole  
GONCALVES Gilles, a donné pouvoir à FONTAINE Sonia  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à KUHN Francis

### Etaient excusés :

AUZET Guy	CROZALS Florent	PRIMITERRA Geneviève
BALIQUE François	FLORES Sylvain	REBOUL Childéric
BASSET Françoise	GRAVIERE Remy	SAVORNIN Béatrice
BERTRAND Philippe	ISOARD Christian	TEYSSIER Eliane
BOURJAC Jean Marie	LAQUET Laura	UGHETTO Wendy
CAZERES Benoit	PELESTOR Michel	
CHABAL CALVI Nadia	POURCEL Simone	

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/02/2023

Application agréée E-legalite.com

**Monsieur VIVOS Patrick, rapporteur, expose ce qui suit :**

Depuis janvier 2017, Provence Alpes Agglomération exerce la compétence optionnelle « Création et gestion des Maisons de services au public » dans une volonté de maintenir sur le territoire communautaire un espace de proximité en matière d'accès aux services, de conseils et d'accompagnement.

L'Espace France Services du Val de Durance est un guichet d'accueil polyvalent chargé, dans le cadre d'un conventionnement, de recevoir, d'orienter et d'aider les usagers dans leurs relations avec différents opérateurs nationaux : la CPAM, la CAF, le Ministère de la Justice, la MSA... L'objectif est d'offrir le meilleur soutien possible aux personnes qui rencontrent des difficultés à accomplir seules leurs démarches administratives. Des permanences physiques sont aussi assurées régulièrement par plusieurs partenaires locaux : Initiative 04, le SPIP 04, CAP EMPLOI 04, le CDAD... En 2022, pour sa troisième année d'activité, l'Espace France Services du Val de Durance a permis de répondre à plus de 4 000 demandes (accès à un ordinateur, rendez-vous avec un partenaire, informations générales ou accompagnement individuel), enregistrant une très forte augmentation de sa fréquentation qui a plus que doublé en un an.

Pour 2023, diverses actions complémentaires aux missions de base du service sont prévues :

- développer de nouveaux partenariats (CESU et CARSAT) ;
- rencontrer les élus et les secrétaires de mairies afin que l'Espace France Services soit mieux connu sur le territoire ;
- organiser une journée « portes ouvertes ».

L'Espace France Services du Val de Durance est un lieu polyvalent, un dispositif adapté au milieu rural, répondant aux caractéristiques spécifiques du territoire : éloignement géographique des institutions, offre de moyen de transport en commun limitée, saisonnalité de certains emplois, pluriactivité importante, faible densité de population, isolement des publics fragiles.

Pour le fonctionnement de ses Espaces France Services, Provence Alpes Agglomération est éligible aux soutiens financiers de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence (au titre du Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire et du Fonds national France services) et du Conseil départemental des Alpes de Haute Provence (au titre du Contrat départemental de solidarité territoriale 2021-2023).

Le coût total de fonctionnement de l'Espace France Services du Val de Durance pour 2023 est évalué à 103 127 € T.T.C. Provence Alpes agglomération sollicite donc l'État au titre du FNADT et du Fonds National France Services (FNFS) à hauteur de 15 000 € chacun, et le Conseil départemental à hauteur de 6 000 € au titre du Contrat départemental de solidarité territoriale.

Budget 2023 prévisionnel synthétique (cf. budget détaillé en annexe) :

DÉPENSES		RECETTES		
	Montant (€)		Montant (€)	(%)
FONCTIONNEMENT	21 181	Subvention - FNADT	15 000	14,5
ACHATS	700	Subvention - FNFS	15 000	14,5
CHARGES DE PERSONNEL	80 766	Subvention CD04 - Contrat de solidarité	6 000	5,8
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	480	Autofinancement PAA	67 127	65,2
<b>TOTAL</b>	<b>103 127</b>	<b>TOTAL</b>	<b>103 127</b>	<b>100,0</b>

Il vous est demandé :

D'approuver les dépenses de fonctionnement de l'Espace France Services du Val de Durance pour l'année 2023 pour un montant de 103 127 € T.T.C.;

D'approuver ainsi qu'il suit le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses T.T.C. ....	103 127 €
Recettes T.T.C. ....	103 127 €
Dont :	
- Subvention État – FNADT (15%) .....	15 000 €
- Subvention État – FNFS (15%) .....	15 000 €
- Subvention CD04 – Contrat de solidarité (6%) .....	6 000 €
- Autofinancement PAA (64%) .....	67 127 €

D'autoriser la Présidente ou son représentant à déposer ces demandes de subventions et à engager toutes les démarches afférentes.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



René VILLARD

PUBLIE LE : 17 FEV. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 17/02/2023

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 17/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20230208-23\_08022023